

Chapitre 1 – Stratégie et Développement

1.1. Election du Président et des Vices Présidents du CA

Rapport au Conseil d'Administration du 03 Juin 2021

Election du Président et des vice-présidents du Conseil d'Administration

La loi n° 2021-191 du 22 février 2021 portant report, de mars à juin 2021, du renouvellement général des conseils départementaux, des conseils régionaux et des assemblées de Corse, de Guyane et de Martinique, prévoit dans son article 1 que les premier et second tours des élections auront lieu en juin 2021. Cet article précise également que les mandats en cours sont prolongés en conséquence.

L'article 7 du décret n° 68-376 du 26 avril 1968 et l'article 1.2 du règlement intérieur du Conseil d'Administration de l'EPF de Normandie précisent, que le conseil d'administration élit parmi ses membres, pour une durée de six ans, un président et sept vice-présidents, désignés au titre de la région et des départements.

Les vice-présidents sont répartis de la façon suivante :

- deux représentants de la région ;
- un représentant de chacun des départements.

Les vice-présidents suppléent, dans l'ordre de leur élection, le président en cas d'absence ou d'empêchement.

La liste actuelle est la suivante :

Nom/Prénom	Titre	Représentant
Sébastien Lecornu	Président	Département de l'Eure
Bertrand Bellanger	1 ^{er} vice-président	Département Seine Maritime
Marie-Agnès Poussier Winsback	2 ^{ème} vice-président	Région
Mélanie Lepoultier	3 ^{ème} vice-président	Département Calvados
Philippe Van Hoorne	4 ^{ème} vice-président	Département de l'Orne
Guy Lefrand	5 ^{ème} vice-président	Région
François Brière	6 ^{ème} vice-président	Département de la Manche
Jean Paul Legendre	7 ^{ème} vice-président	Département de l'Eure

L'élection du Président et des vice-présidents a eu lieu le 16 juin 2015, leur mandat arrive donc à échéance le 16 juin 2021, il est donc nécessaire au regard de ces éléments, de procéder à une nouvelle élection du Président et des vice-présidents, afin que le fonctionnement de la gouvernance de l'établissement puisse perdurer.